

CLS 2

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

2024-2028



Le Contrat local de santé

pour mobiliser les dynamiques
et agir pour la santé

ÉDITO

Face au défi de l'accès aux soins sur le territoire du Sud Vendée, le Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise, conscients de l'enjeu sanitaire important pour toute la population, a fait de la politique de santé une de ses priorités.

Une stratégie concrète, partagée et ambitieuse

La signature d'un second Contrat Local de Santé (CLS), avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire, témoigne de notre détermination pour mettre en œuvre cette exigence autour d'une stratégie à la

fois concrète, partagée et ambitieuse en faveur de la santé de chacune et chacun. Ce CLS de seconde génération se veut pragmatique, avec la poursuite d'actions déjà engagées dans le premier CLS et des nouvelles actions menées notamment auprès de publics cibles, innovantes et expérimentales.

Des partenaires santé engagés

L'engagement de nombreux partenaires montre que c'est ensemble que nous réussissons à mieux répondre aux enjeux de santé sur notre territoire. C'est donc collectivement qu'un programme d'actions

sur cinq ans a émergé autour de quatre grandes orientations : stratégie d'accès à la santé, santé mentale, santé environnementale/prévention et parcours des publics vulnérables. Ces fils conducteurs devront permettre de mobiliser les dynamiques de santé et d'agir afin de répondre avec toujours plus de pertinence aux besoins des habitants.

En outre, nos Communautés de communes œuvreront aux côtés de l'ARS et de ses partenaires pour faire de nos territoires un lieu en bonne santé pour toutes et tous.



Michel BOSSARD

Président de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise



Ludovic HOCBON

Président de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée





UN OUTIL POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS LOCALES DE SANTÉ

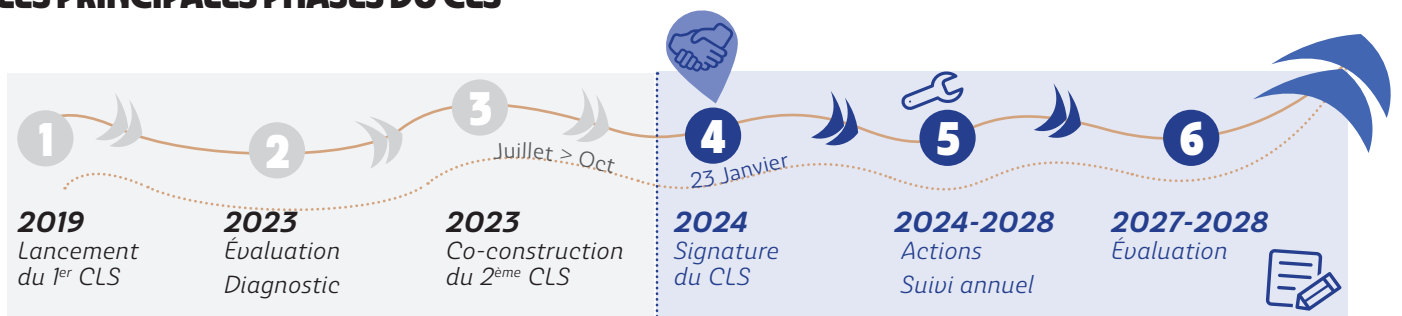
Le Contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et les Communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise. Il permet de mettre en cohérence le Projet Régional de Santé (PRS) avec les politiques de santé menées par les collectivités. Il vise à :

- **Fédérer les acteurs** autour de problématiques de santé communes.
- **Répondre aux besoins de santé** de la population.
- **Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé** en agissant sur l'ensemble des déterminants sociaux.
- **Coordonner la mise en œuvre d'actions** au plus près des populations, s'inscrivant dans un programme d'actions pluriannuel.

UN PROGRAMME D'ACTIONS AUTOUR DE 4 ENJEUX



LES PRINCIPALES PHASES DU CLS



Stratégie

Accès aux soins et aux droits

QUELQUES INDICATEURS (DONNÉES ANNÉE 2022)



32 médecins généralistes sont installés sur le territoire dont 1/3 ont plus de 60 ans.

6 médecins généralistes pour 10 000 habitants sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée et **5.6 pour 10 000 habitants** sur celui de Vendée Sèvre Autise contre 12.4 au niveau départemental.

10 000 patients sans médecin traitant.

80% des personnes interrogées via l'enquête « citoyens » expriment avoir rencontré des difficultés d'accès aux soins.



NOTRE
AMBITION

« Favoriser l'accès à la santé et aux droits pour l'ensemble des habitants du territoire de l'Entente Santé. »





NOS ACTIONS

- 1 Déployer une politique d'accueil** intercommunale à destination des professionnels de la santé.
- 2 Accompagner le développement d'une offre de soins** sur le territoire.
- 3 Améliorer la connaissance des usagers** pour mieux utiliser le système de santé.



CONCRÈTEMENT

Poursuivre l'accueil des professionnels de la santé sur le territoire de l'Entente Santé.

Accompagner les collectivités locales dans leur accueil et élaboration de leur projet de santé.

Promouvoir les métiers de la santé auprès des étudiants via des forums ou des stands dédiés.

Soutenir les pratiques et projets innovants.

Mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et/ou des élus sur l'organisation et l'utilisation du système de santé.

Informier sur les ressources existantes sur le territoire.

Rendre plus accessible et compréhensible l'information en santé.



AXE 1



Pour une réponse aux besoins en santé mentale



QUELQUES INDICATEURS (DONNÉES ANNÉE 2022)



Carence en psychiatre et psychologue sur le territoire de l'Entente Santé.

Proportion notable d'enfants de 1 à 17 ans avec des **troubles mentaux et du comportement**.

La pandémie de COVID-19 a engendré une **dégradation de l'état de santé mentale de la population**.

La santé mentale est définie comme prioritaire par les habitants, les partenaires et les élus du territoire.

Le nombre de personnes ayant **un traitement psychotrope est supérieur de 5% à la moyenne départementale**.

Méconnaissance de la santé mentale.

 NOTRE
AMBITION

« Promouvoir le bien-être
des habitants du territoire de l'Entente Santé
et prévenir la souffrance psychique. »





NOS ACTIONS

- 4 Mettre en place un réseau** en santé mentale.
- 5 Organiser des actions de sensibilisation** en santé mentale.
- 6 Former/informer les acteurs** autour de la santé mentale pour favoriser le repérage et l'orientation.



CONCRÈTEMENT

Initier et animer un réseau en santé mentale.

Améliorer l'interconnaissance des acteurs de la santé mentale sur le territoire de l'Entente Santé.

Organiser des actions de sensibilisation en santé mentale.

Rendre accessible l'information sur les ressources existantes en santé mentale pour le grand public et les acteurs.

Organiser des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) Adulte ou PSSM Jeune à destination des professionnels, des élus et des bénévoles du territoire.

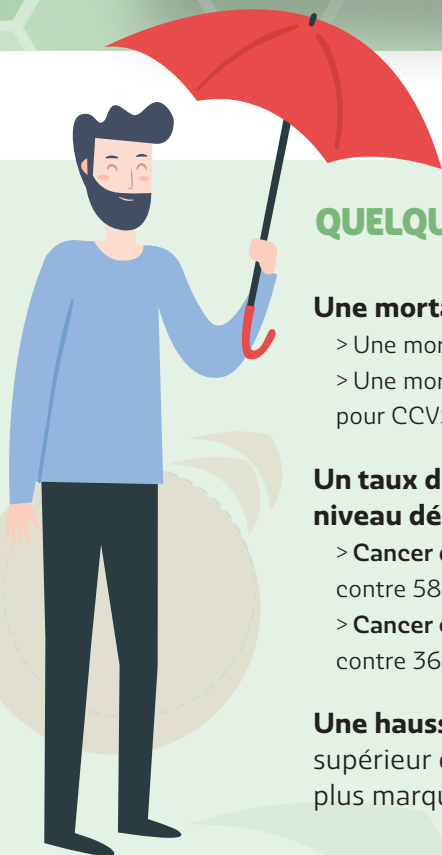


AXE 2



Environnement favorable à la santé

Prévention santé



QUELQUES INDICATEURS (DONNÉES ANNÉE 2022)



Une mortalité plus élevée par rapport au niveau national :

- > Une mortalité générale de + 6 % pour CCVSA et de +3% pour CCPFV.
- > Une mortalité prématurée (avant 65 ans) évitable de +16% pour CCVSA et de +14% pour CCPFV.

Un taux de dépistage des cancers du sein et colorectal inférieur au niveau départemental et régional :

- > **Cancer du sein** : 52.04 % pour CCPFV et 48.6% pour CCVSA contre 58,1% au niveau départemental et 56.6% au niveau régional.
- > **Cancer colorectal** : 31.8% sur CCPFV et 30.4% sur CCVSA contre 36.8% au niveau départemental et 38.1% au niveau régional.

Une hausse du nombre d'enfants nés prématurément avec un taux supérieur de 0.4% à la moyenne nationale. Ce constat est nettement plus marqué sur le territoire de CCVSA (+1,5%).



NOTRE
AMBITION

« Contribuer à l'adoption
de comportements favorables à la santé
des habitants de l'Entente Santé. »





NOS ACTIONS

- 7** Co-construire un parcours de prévention pour les familles et les jeunes.
- 8** Renforcer la prévention santé auprès du secteur économique.
- 9** Renforcer les actions de prévention à destination des seniors.
- 10** Contribuer à la réduction des conduites à risques chez les jeunes.
- 11** Promouvoir des environnements favorables à la santé.
- 12** Prévenir, informer, mobiliser : action collective de dépistage.



CONCRÈTEMENT

Mener des actions de prévention auprès des futurs et jeunes parents.

Développer une stratégie et un programme de prévention auprès des familles et des jeunes du territoire.

Mettre en place des actions de prévention lors du salon de l'emploi et auprès des entreprises et du secteur agricole.

Créer un programme d'activités de prévention en faveur du Bien Vieillir.

Mettre en œuvre un projet de prévention des conduites addictives des jeunes en apprentissage, en lycée professionnel et en mission locale.

Mettre en place des temps de sensibilisation sur la création d'environnement facilitant l'accès à une alimentation saine et une activité physique/mobilité active.

Accompagner le déploiement de la Maison Sport Santé.

Coordonner des actions de dépistage des cancers du sein et colorectal.



AXE 3



Parcours de santé

personnes en situation de vulnérabilité

QUELQUES INDICATEURS (DONNÉES ANNÉE 2022)



Une **augmentation des violences intrafamiliales et conjugales** sur le territoire.

Un taux de **pauvreté élevé** par rapport à la moyenne départementale.

Territoire rural, avec des **difficultés de mobilité et d'accès au numérique**.

Besoin d'interconnaissance pour les professionnels du secteur de la perte d'autonomie.



NOTRE
AMBITION

« Améliorer le parcours
et l'accès aux droits
des personnes vulnérables. »





NOS ACTIONS

- 13** Mener des projets de prévention autour des personnes en perte d'autonomie.
- 14** Améliorer le parcours des personnes en situation de vulnérabilité.
- 15** Sensibiliser sur les violences intrafamiliales.



CONCRÈTEMENT

Soutenir ou mettre en œuvre **des actions à destination des aidants.**

Former les acteurs de proximité à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Coordonner les acteurs du grand âge par la mise en place d'un groupe de travail.

Poursuivre les **temps d'information des acteurs de proximité** (agents d'accueil en mairie, adjoints aux affaires sociales).

Déployer le guide d'orientation sur les ressources du territoire.

Organiser des ateliers/journées santé dans les quartiers fragiles.

Mettre en œuvre des temps de **formation/sensibilisation des acteurs du territoire sur les violences faites aux femmes et/ou intrafamiliales.**



AXE 4



CLS 2

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

2024-2028

ŒUVRONS ENSEMBLE !

Vous souhaitez participer et vous mobiliser sur une ou plusieurs actions du CLS ?

Vous avez un projet qui pourrait s'inscrire dans ces axes ?

Vous souhaitez être soutenu, guidé ou faire connaître vos actions ?

Contactez la coordination du CLS !

VOS CONTACTS

Carole LUCAS
07 87 57 56 42 - c.lucas@fontenayvendee.fr

Marion MICHAUD
07 88 62 54 84 - m.michaud@fontenayvendee.fr

INFOS

Retrouvez l'intégralité du Contrat local de santé sur nos sites internet :

www.fontenayvendee.fr ou www.cc-vsa.com